

Département du MORBIHAN

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANGUIDIC

n°009

*République Française
Liberté - Egalité - Fraternité*

DECISION DU MAIRE

Construction du complexe sportif à Coët Mousset Attribution du lot n°13 « Revêtements des sols – faïence »

Le Maire de la Commune de LANGUIDIC,

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment l'article L.2123-1 relatif au recours à une procédure adaptée (MAPA) et les dispositions des articles R.2123-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2021 intervenue sur le fondement des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22 qui permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant la décision du Maire n°2024_024 attribuant, dans le cadre de la construction du complexe sportif Coët Mousset, le lot n°13 « Revêtements des sols- Faïence » à l'entreprise DUPUY ;

Considérant le courrier de THEVENOT PARTNERS, administrateur judiciaire de l'entreprise DUPUY, informant de la résiliation du contrat à la suite de la requête en liquidation judiciaire présentée au Tribunal de commerce de Lorient ;

Considérant la consultation à procédure adaptée lancée le 1^{er} décembre 2025 en vue de l'attribution du lot n°13 « Revêtements des sols- Faïence » ;

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 22 janvier 2026 ;

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre de la construction du complexe sportif de Coët Mousset, le lot n°13 « Revêtements de sols -Faïence » est attribué à l'entreprise AN ORIENT GROUP sise 11, Rue de la Cardonnière à LORIENT (56100), pour un montant de 220 366,31 € H.T.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Fait et certifié exécutoire
A Languidic, le 26 janvier 2026

Le Maire,
Laurent DUVAIL

